



Zoom sur... l'otiorhynque

Comme l'année dernière, nous débutons le Flash Info Vert d'avril avec un ravageur bien connu en pépinière, l'otiorhynque. Toutefois, contrairement au précédent article, nous constatons que l'apparition d'adultes risque cette année d'être plus précoce puisque les stades nymphes sont déjà présents (figure 1). Les larves ont aussi été observées en plus grand nombre dans les conteneurs même ceux avec des plantes très peu sensibles comme le cupressocyparis. Retour donc sur un ravageur en perpétuelle expansion.



Figure 1: Nymphes d'otiorhynques (photo AREXHOR du 20/04/2015)

Description

L'otiorhynque est un charançon, un coléoptère aux ailes soudées qui ne peut donc pas voler. Le ravageur est nuisible aussi bien au stade larve qu'au stade adulte, seule la partie consommée de la plante change. En effet, alors que la larve, pondue dans le sol, se nourrit des racines et du collet, l'adulte consomme les parties aériennes et laisse un poinçonnement caractéristique (photo ci-après).



Figure 2: Encoche d'adulte otiorhynque sur photinia (AREXHOR GE)

L'otiorhynque réalise un cycle de vie complet en 1 an. La période la plus à risque pour les cultures est d'avril à octobre puisque les larves reprennent leur activité et consomment les racines puis deviennent adultes (fin mai) et s'attaquent aux feuilles. Ces derniers sont difficilement observables en raison de leur activité nocturne et la lutte reste encore inefficace contre ce stade.



Figure 3: Adulte d'otiorhynque (Source: KOPPERT)

Lutte

Pour les plantes en conteneur qui sont reconduites et repotées, une première élimination manuelle des larves est possible lors du repotage. De plus, le substrat apporté peut être additionné d'un champignon, *Metarhizium anisopliae* F52. Celui-ci, formulé sur grains de riz, adhère à la cuticule de la larve, pénètre dans l'insecte et s'y développe, entraînant sa mort.

Puis, une fois le repotage terminé, vient le choix du paillage. Un paillage en cosse de sarrasin semble avoir montré chez nos collègues des Pays de Loire une action pour réduire la ponte des adultes. Ainsi, il est possible de combiner deux facteurs pour maximiser la lutte : pailler avec des cosses de sarrasin les plantes cultivées et laisser sans paillage des plantes pièges (heuchère, bergénia et sédum) disposées entre les cultures. Ces plantes, déjà naturellement attractives, seront

Ce bulletin a été rédigé par AREXHOR Grand Est grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

AREXHOR Grand Est 28 Rue du Chêne, 88700 ROVILLE AUX CHENES.
Station : 03-29-65-18-55. Portable Emeline NOTTE : 06-23-04-03-85.

encore plus privilégiées par les adultes pour pondre. En fin de saison, il suffira alors d'éliminer (brûler et ne surtout pas composter !) les plantes pièges qui abritent les pontes de l'année.



Figure 4: Larves d'otiorhynque (AREXHOR GE)

Enfin, l'apport complémentaire de nématodes en cours de saison contre les larves est indispensable. Ces nématodes (*Heterorhabditis bacteriophora*) sont à appliquer deux fois par

an (printemps et automne) sur sol bien arrosé et quand la température du substrat est comprise entre 15 et 30°C.

Sur larves comme sur adultes, les solutions de biocontrôle se sont révélées bien plus efficaces que les produits phytosanitaires. De plus, les rares produits homologués nuisent à tous les insectes présents, ravageurs comme auxiliaires. L'utilisation d'une seule des méthodes alternatives présentées ne permet toutefois pas d'éliminer toute la population d'otiorhynques. En revanche, la combinaison des différentes mesures freine grandement son expansion.



Xylella fastidiosa, alerte confirmée

Le mois dernier, nous vous faisons part de l'arrivée d'une nouvelle bactériose menaçant les plantes de pépinière importées (notamment d'Italie). Pour faire suite à cet avertissement, sachez que le ministère a diffusé début avril un communiqué de presse puis un décret sur ce sujet. Vous trouverez ce dernier en pièce jointe au mail. La bactérie *Xylella fastidiosa* y est déclarée organisme de lutte obligatoire. Ainsi, l'importation de plantes en provenance de pays où la bactérie est présente est strictement **interdite**. La liste des végétaux concernés ainsi que les pays touchés sont précisés dans ce document. En cas d'observation de symptômes sur plantes, un **signalement** à la DRAAF est obligatoire avant arrachage et destruction (photo du Monde). Cette mise en garde a récemment pris tout son sens à Rungis où la bactérie a été identifiée chez un revendeur de plants de caféiers après prélèvement et analyse.



Un olivier infecté par *Xylella fastidiosa* abattu par les autorités italiennes à Oria, dans les Pouilles, le 13 avril. GAETANO LO PORTO / AP

Retrait du Mesurol 50

Le retrait d'homologation du Mesurol 50 est daté du 23/03/2015. Celui-ci ne bénéficie d'aucun délai de distribution ni d'utilisation. Ce produit s'est donc vu retiré l'usage qu'il avait sur Cultures Florales et Plantes Vertes en Traitement des Parties Aériennes contre le Thrips.

Pour rappel, les produits retirés doivent être mis à part dans l'armoire phytosanitaire. Ils doivent être étiquetés comme étant retirés, à ne pas utiliser et avec la date et le lieu de collecte. La filière classique de retraitement des PPN (Produits Phytosanitaires Non Utilisables) est ADIVALOR. Néanmoins, certaines déchetteries peuvent aussi reprendre ces produits. Elles doivent vous remettre un document qui recense les produits que vous avez déposés ainsi que les quantités retraitées.

L'objectif de ce bulletin est de présenter les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires en horticulture et pépinière afin de réduire leur utilisation et de limiter la pollution des eaux.

Ce bulletin a été rédigé par AREXHOR Grand Est grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

AREXHOR Grand Est 28 Rue du Chêne, 88700 ROVILLE AUX CHENES.
Station : 03-29-65-18-55. Portable Emeline NOTTE : 06-23-04-03-85.